



CCI CHARENTE
FORMATION

SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**MEMBRES ÉLUS DU CSE
+ 50 SALARIÉS**

5 jours (35 heures)

L'Isle-d'Espagnac

**20, 21, 22 avril et 18, 19
mai 2026**

**7, 8, 9 et 21, 22
septembre 2026**

**Prix net participant
2 250€**

(pour les nouveaux élus)

DÉLAIS D'ACCÈS :

Jusqu'à 3 jours avant en
fonction du nombre de
participants

MODALITÉS D'ACCÈS :

Sur entretien préalable et
validation du besoin avec un
conseiller puis un bulletin
d'inscription dûment complété.

PUBLIC VISÉ

Tous les membres élus du CSE
(titulaire et suppléant)

- 3 jours de formation pour les
élus renouvelés
- 5 jours pour les nouveaux
élus.

PRÉREQUIS

Savoir utiliser le clavier et la
souris

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports méthodologiques.
Alternance de contenus
pédagogiques et cas pratiques
contextualisés
Analyse de pratique
Travaux de groupe et mises en
situation

« Depuis le 31 mars 2022 (article L 2315 -18 du Code du travail) tous les membres du CSE doivent bénéficier à l'occasion de leur premier mandat d'une formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail d'une durée de cinq jours minimum, sans condition de taille de l'entreprise.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- de trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- de cinq jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés. »

OBJECTIFS

OBJECTIFS ET APTITUDES

- Connaître le cadre législatif et réglementaire des attributions et des missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE
- Développer les capacités d'analyse des participants aux risques professionnels et à la démarche de prévention.
- Appréhender les méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME ET COMPÉTENCES

PRÉAMBULE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Accidents du travail et maladies professionnelles

LA RÉGLEMENTATION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL, LES RESPONSABILITÉS

RÔLE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Champ d'application, composition, Fonctionnement, rôle et missions, danger grave et imminent, recours à l'expertise.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ÉVALUATION DES RISQUES ET ANALYSE DES ACCIDENTS.

- Les risques et les moyens de prévention : incendie, risques chimiques, manutention et TMS, les RPS, interventions d'entreprises extérieures.
- Le Document unique et le PAPRI Pact.
- L'analyse des accidents du travail.

INFORMATIONS

Restaurant et hébergement
paiement sur place (CB, chèque,
espèces)

NOS INDICATEURS :

[indicateurs-FC-
qualiopti-123-2024-
avec-2023.pdf\(ccicharente-
formation.fr\)](#)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



NOS INDICATEURS



SITE DE FORMATION HANDI- ACCUEILLANT

APPROFONDISSEMENT DE 2 JOURS

- La prévention des risques professionnels, évaluation des risques et analyse des accidents.
- Étude de cas dans une entreprise
- Apport de connaissances complémentaires sur la prévention des risques (analyse et moyens de prévention).
- Préparation et animation d'une réunion CSE sur les aspects santé et sécurité.

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle des acquis par le formateur en fin de session

CONTACTEZ NOTRE EQUIPE



05 45 90 13 13



formation-continue@ccicharente-formation.fr

Date mise à jour : 18/05/2026